

Litige école de commerce

Par **nolwennmc**, le **11/08/2015** à **19:31**

Bonjour,

J'ai postulé pour un Bachelor in International Business à l'ESC Grenoble, avec comme choix le campus de Londres situé à la London School of Business and Finance (partenaire de ESC Grenoble). J'ai été acceptée sous condition de réserver ma place en leur versant la moitié de l'année, soit £4500, et d'obtenir le Toefl avec 94. J'ai donc passé le toefl, et n'ai eu seulement 85. Parallèlement, j'ai tenté le concours Tremplin et j'ai été acceptée à Kedge Business School (plan de secours). Le Toefl demandant beaucoup de temps de révisions et d'argent (250£), j'ai décidé d'intégrer Kedge pour être sûre d'avoir une formation l'année prochaine.

J'ai donc fait une demande de remboursement de l'acompte déposé à LSBF qui m'a été refusé. Mon consultant de Londres ne m'avait jamais parlé de cette non possibilité, et évitait toutes mes questions au sujet du remboursement.

Leur motif de refus se réfère à un article disant que aucun remboursement ne pourra être effectué, à part si refus de Visa.

Ais-je une chance de pouvoir récupérer, au moins une partie de mes £4500 ? Plus qu'un acompte, cela correspond tout de même à la moitié de l'année. Sachant que même en repassant le Toefl sans avoir 94, ils peuvent me refuser.

Merci d'avance!